



Compte rendu de réunion

CONSEIL CITOYEN NARBONNE-SUD

Date/horaire : 25.09.24 à 18h

Lieu Domaine de Montplaisir, salle modulable\$

Personnes présentes :

Habitants :

- Mmes : GENTILE, GUILLEMOT, ESPI
- Mrs : BOULBES, ENGEL, MOKHTARI, ANDRIEU

Ville de Narbonne :

- Elu référent du Conseil citoyen : Monsieur CLERGUE Guy
- Chargé de mission démocratie participative : Monsieur MAMIS Alexis

Excusé :

- Monsieur BOUCHENTOUF Mourad

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance / validation du compte rendu de la réunion précédente /nouveaux flyers
2. Présentation du fonctionnement du nouvel Appel à projets participatifs (APP) 2024-2025
3. Etat d'avancement des aménagements du terrain de pétanque (APP 2022-2023)
4. Temps de réflexion et de travail sur les premières idées de projets à porter dans le cadre de ce nouvel APP :
 - Problématique : la vitesse de circulation dans le quartier et les risques qui en découlent :

⇒ Territoires ciblés :

Chemin Pech de l'agnel

Route de la Nautique

Rue de Saint Hippolyte

Avenue Paul Sabatier

Autres ...

1. Désignation du secrétaire de séance / validation du compte rendu de la réunion précédente /nouveaux flyers

Monsieur Mokhtari se propose pour être secrétaire de séance.

Le compte rendu précédent est validé à l'unanimité.

Les nouveaux flyers des CC sont distribués aux membres. Mr MAMIS, précise que l'objectif est avant tout de prendre contact avec les riverains du périmètre du Conseil citoyen grâce à l'adresse mail précisée au verso. Cette adresse mail est accessible au chargé de mission que se chargera de transférer le mail au CC correspondant. Le CC de Narbonne SUD, dans son organisation, prévoit d'ailleurs la possibilité de rencontrer d'autres riverains lors de leurs réunions préparatoires (regroupant les membres entre eux).

2. Présentation du fonctionnement du nouvel Appel à projets participatifs (APP) 2024-2025 :

M. Mamis présente le fonctionnement du nouvel APP 2024-2025. Il s'agit de la 4^{ème} édition de ce dispositif (2017– 2019 – 2022) dont l'objectif est de donner aux membres des Conseils citoyens des moyens concrets, en l'occurrence, une enveloppe de 150 000 euros pour l'ensemble des CC, pour concevoir des projets (maximum 3 par CC) d'amélioration du cadre de vie de leur quartier.

M. Mamis distribue les documents relatifs au fonctionnement du CC, lesquels figurent ci-dessous :

- La charte de fonctionnement de l'APP, qui indique notamment les critères de recevabilités dans lesquels devront s'inscrire les projets portés par les CC.
- Le calendrier de déroulement prévisionnel, qui indique les points d'étapes de l'APP
- Le dossier « projet » au travers duquel les membres du CC proposeront leurs projets.

Quelques éléments concernant le calendrier :

- Fin novembre : les « embryons de projets » (surtout les lieux ciblés) devront à minima avoir été identifiés collectivement par les membres afin que le chargé de mission puisse se renseigner auprès des services à propos d'éléments techniques et pour entrer dans la phase de concertation, fondamentale pour tous les projets portés dans le cadre de l'APP.
- Fin mars : les dossiers « projets » seront à déposer.
- Avril : les projets seront examinés par une commission composée d'élus, d'agents des services techniques, des coordonnateurs des CC, sur la base d'éléments de faisabilité technique et des critères de recevabilités présentés par la charte. En fonction de l'examen de la commission les projets seront (ou non) soumis au vote des habitants qui viendra désigner les projets lauréats, dans la limite du budget disponible.
- Fin mai : vote numérique des habitants

Juin : restitution

3. Etat d'avancement du projet d'aménagement du terrain de pétanque, validé dans le cadre de l'Appel à projets participatifs :

[Réponse de la Ville – Direction des espaces verts :](#)

[Les travaux d'aménagements du terrain de pétanque ont été réalisés.](#)

Réponse de la Ville – Direction Espaces publics :

Concernant la réalisation des bancs, il serait intéressant d'organiser une visite de site avec les membres du CC et ceux de la direction, afin de cibler précisément le ou les lieux d'implantation des bancs et leur nombre.

4. Temps de réflexion et de travail sur les premières idées de projets à porter dans le cadre de ce nouvel APP :

a) Première thématique : Déplacements et mobilités

⇒ Sous thématique : Mobilité automobile

➤ Première localisation : Chemin du Pech de l'Agnel

Le constat concernant le chemin du Pech de l'Agnel se fait en deux points :

- L'entrée (et la sortie) du chemin du Pech de l'Agnel lorsque l'on arrive de Narbonne par la route départementale D6009 :

Contexte : Suite à un accident, ce côté du chemin du Pech de l'Agnel a été mis en sens unique au moyen de la création d'un terre-plein, ne permettant que l'entrée dans le chemin du Pech de l'Agnel, et plus la sortie.

L'usage actuel du lieu en question par les riverains: Actuellement, les riverains, habitants sur la chemin du Pech de l'Agnel utilisent le chemin pour rentrer chez eux et pour se rendre à leur travail. Le danger est double : d'une part, pour pouvoir négocier le virage d'entrer du Pech de l'Agnel, la vitesse du véhicule doit être réduite à 50 km/h, or la vitesse de circulation sur la route départementale D6009 est limitée à 80 km/h. La décélération est donc particulièrement complexe et dangereuse. D'autre part la mise en sens unique de cette portion du chemin pousse les riverains à emprunter un autre chemin s'ils souhaitent se rendre sur Narbonne, bien plus long, ce qui engendre le fait que plusieurs véhicules empruntent le chemin en sens inverse, créant ainsi un gros risque dans le cas où un véhicule chercherait à rentrer et l'autre à sortir du chemin du Pech de l'Agnel.

Cet état des lieux est partagé par de nombreux riverains du chemin du Pech de l'Agnel.

Certains membres se sont rendus sur les lieux et ont fait part du même constat.

Constat :

L'organisation actuelle de l'entrée du chemin du Pech de l'Agnel est source de danger. D'une part le sens unique n'est pas respecté en sortie du chemin d'autre part l'entrée par la D6009 est complexifiée par la décélération nécessaire qui doit se faire sur la route départementale.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

A partir des éléments ci-dessus, il serait possible de constituer un dossier diagnostic en ciblant ce secteur en particulier, afin de faire remonter au service mais aussi au Conseil départementale (en charge de la D6009) le constat évoqué ci-dessus.

- La vitesse de circulation sur le chemin du Pech de l'Agnel

Contexte : Sur la portion du chemin qui longe les habitations, une membre du CC fait remarquer la vitesse souvent excessive de la circulation automobile.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Comme vu lors de la réunion c'est un aménagement qui peut être inclus dans un projet porté par le CC dans le cadre de l'APP. Il est également possible de constituer un dossier diagnostic thématique sur la circulation automobile dans le quartier afin de le faire remonter au service compétant.

➤ Deuxième localisation : route de la Nautique :

Contexte : Les membres du CC font la remarque que le virage qui précède le camping fun est accidentogène, du fait notamment de la vitesse de circulation. Plusieurs accidents durant lesquels les voitures sortent du virage ont eu lieu, dont certains dernièrement.

L'usage actuel du lieu par les riverains : Les automobilistes circulent à vitesse élevée ce qui entraîne une mauvaise anticipation du virage et des sorties de routes.

Perspectives d'amélioration envisagées par les membres du CC :

Dans un objectif de réappropriation des lieux par les habitants, les membres du CC, par ont ciblé une zone, à priori à l'abandon, qui, grâce à l'enveloppe de l'Appel à Projets, pourrait permettre de revitaliser le lieu, et d'en faire un point (de panorama par exemple) attractif. En en faisant un lieu revitalisé il s'agirait alors de travailler, dans un second temps, à l'accessibilité de cette zone, qui passerait potentiellement par le développement d'une piste ou d'une bande cyclable.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

La parcelle ciblée appartient, depuis 2021 au Conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres. Dans le cadre de l'APP et conformément à sa charte de fonctionnement, un projet ciblant cette zone ne sera pas recevable.

Autre projet, qui a émergé lors des discussions, c'est la mise en place d'une zone partagée sur le chemin de Quatorze, qui deviendrait ainsi plus accessible vélo (actuellement ce chemin est déjà beaucoup emprunté par les cyclistes et les marcheurs.)

➤ Troisième localisation : rue de Saint Hippolyte :

Contexte :

La priorité à droite rue François René de Chateaubriand n'est pas respectée par les véhicules arrivant de la rue Saint Hippolyte.

Il est à noter, comme cela a été relevé par plusieurs membres du CC, qu'il est difficile de circuler avec une vitesse excessive sur la rue de Saint-Hippolyte, notamment du fait des aménagements réalisés par la ville suite à une concertation, tel qu'un délinéateur central sur un tronçon et la matérialisation de places de parkings sur un autre tronçon.

Réponse de la ville – Direction citoyenneté :

Un point déjà remonté dans le cadre de l'Appel à projet précédent qui n'avait pas reçu de suite favorable.

Ce constat peut être remonté au même titre que la vitesse excessive sur le chemin du Pech de l'Agnel dans un dossier diagnostic traitant de la question de la circulation automobile sur le quartier. Le dossier en question sera transmis aux membres du CC lors de la prochaine réunion.

➤ Quatrième localisation : avenue Paul Sabatier :

Contexte : une membre du CC fait remarquer que suite à la récente création de lotissements dans cette zone les passages de véhicules sont plus fréquents, et ces véhicules circulent pour la plupart avec une vitesse excessive. Elle souligne qu'il n'y a pas de marquage au sol, et que l'avenue en ligne droite favorise la prise de vitesse.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Il faudra constituer un dossier diagnostic sur le sujet de la mobilité automobile et y inclure notamment le cas du chemin de Pech de l'Agnel, de la rue Saint Hippolyte et de l'avenue Paul Sabatier afin de construire une remontée globale.

➤ Cinquième localisation : Le pont jaune qui relie la rue des Jonquières à la rue de Ratacas :

Contexte : ce pont est très difficile d'accès pour les piétons et les cyclistes qui l'empruntent pour se rendre en centre-ville du fait d'une voie piétonne dégradée et de l'absence de voie cyclable. **Les membres du CC font remarquer que ce pont est la principale voie d'accès disponible pour se rendre en centre-ville à pied et/ou à vélo.**

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Un projet avait été monté par les précédents membres du Conseil dans le cadre du précédent Appel à projets participatifs 2022-2023. Le projet n'avait pas été retenu, pour les raisons ci-dessous.

Direction Espace Public :

Les différents lieux de ce projet concernent également deux autres collectivités : le Conseil Départementale et le Grand Narbonne. Un projet d'aménagement nécessite donc de lancer une réflexion commune avec ces deux autres collectivités. Il faut prendre en compte le fait que ce secteur et ces aménagements pour le tout voiture. Insérer un espace sécurisé pour piéton et vélo mérite une lourde réflexion.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Il est possible de constituer un dossier diagnostic en ciblant ce secteur en particulier, afin de faire remonter un état des lieux sur la façon dont les usagers pratiquent le quotidien et pourquoi ils le pratiquent de cette manière.

➤ Point fibrage des quartiers des Hauts de Narbonne :

M. CLERGUE informe les membres que l'entreprise Orange est en charge du fibrage des quartiers composant le CC de Narbonne-Sud, le fibrage est en cours, cela peut prendre du temps.

Fin de réunion 19h45

Prochaine réunion :

Mercredi 20 novembre à 18h, salle modulable, Domaine de Montplaisir